

INCLUS DANS LE FORFAIT CHANCELLERIE  
*IN DER PAUSCHALE DER KANZLEI INBEGRIFFEN*

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement  
Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt

District de la Veveyse  
Commune d'Attalens et Bossonnens

**SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES**

Route cantonale axe 1500 Attalens-Oron-Montet, PR 425 + 120 m à PR 475 + 150 m  
Aménagement pour la mobilité douce entre Attalens et Bossonnens

**Mise à l'enquête publique**

Conformément à l'art. 99 de la loi du 5 novembre 2021 sur la Mobilité (LMob), le Service des ponts et chaussées et les communes d'Attalens et Bossonnens mettent :

**A l'enquête publique**, le projet d'aménagement pour la mobilité douce, pistes cyclables et trottoirs mixtes, entre Attalens et Bossonnens.

Le dossier est déposé au SPC à Fribourg, à la Préfecture de la Veveyse à Châtel-St-Denis, à l'administration communale d'Attalens à Attalens et à l'administration communale de Bossonnens à Bossonnens, où il peut être consulté **pendant un délai de 30 jours** durant les heures d'ouverture des bureaux (au SPC uniquement sur rendez-vous), à partir **du 20 mars 2026**.

Durant le délai d'enquête, quiconque est touché par le projet et a un intérêt digne de protection peut faire opposition.

Les oppositions ou les observations se feront par dépôt d'un mémoire motivé auprès du SPC à Fribourg, de la Préfecture de la Veveyse à Châtel-St-Denis ou aux administrations communales d'Attalens ou de Bossonnens, **pendant la durée de l'enquête publique**.

L'Ingénieur cantonal : **A. Magnin**

